

**Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un architecte sécurité des systèmes d'information
Retrait de la délibération n° 039-24 C**

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmis - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 108-24 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un architecte sécurité des systèmes d'information**

Retrait de la délibération n° 039-24 C

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que la délibération n° 039-24 C du 28 mars 2024, relative aux précisions sur le poste et le recrutement d'un architecte sécurité des systèmes d'information, comportait une erreur matérielle nécessitant d'adopter une nouvelle délibération.

Le poste d'architecte sécurité de la direction mutualisée des systèmes d'information et du numérique est à pourvoir. Il a pour objet de gérer le volet opérationnel de la sécurité des systèmes d'information.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Missions confiées à l'agent	Conception d'architectures techniques sécurisées pour le système d'information (SI), nécessitant la maîtrise de la cartographie des infrastructures techniques Appui à la conduite de projets techniques auprès du chef de service infrastructures et support Appui à la qualification technique des projets d'applications métiers auprès des chefs de projet du service transformation et intégration numériques et du service géomatique et open data, nécessitant la maîtrise de la gestion des changements au sein des SI Exploitation au quotidien des solutions techniques de sécurité (anti-virus, pare-feu...)
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux selon expérience

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 039-24 C du 28 mars 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : retire la délibération n°039-24 C du 28 mars 2024,

Article 2 : confirme que le poste d'architecte sécurité de la direction mutualisée des systèmes d'information et du numérique est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 3 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau bac+5 en ingénierie des SI,

- maîtriser l'architecture SI, l'environnement de développement et d'exploitation, les techniques et fonctionnalités des applications,
- maîtriser les méthodes d'analyse et de gestion des risques,
- connaître les bonnes pratiques et les aspects juridiques de la cybersécurité,
- réaliser des diagnostics, des études, des analyses,
- conduire des projets d'infrastructure,
- aptitude à la veille et à l'innovation technologique,
- capacité d'adaptation et réactivité,
- rigueur et méthode,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat et à intervenir le cas échéant.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **108-24 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un architecte
sécurité des systèmes d'information
Retrait de la délibération n° 039-24 C
Classification Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la
F.P.T. 2 - Autres délibérations
Date de l'acte : 30 mai 2024
Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240530-lmc1H31510H1-DE
Identifiant unique de l'acte : lmc1H31510H1

Date de transmission en Préfecture : 06 juin 2024
Date de réception en Préfecture : 06 juin 2024
Date de publication sur le site internet: jeudi 06 juin 2024